



## ATTACHÉ TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT & DE RECHERCHE (ATER)

### Composition du dossier

à déposer sur la plateforme dédiée - <https://recrutement.univ-avignon.fr/>

avant le **15 mars 2022**

Tout dossier incomplet ou hors délais sera déclaré irrecevable

#### PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS

- **Déclaration de candidature GALAXIE**
  - **Dossier de candidature dûment signé et complété**
  - **Une lettre de motivation**
  - **Un curriculum vitae détaillé (4 pages maximum)**
  - **Pièce d'identité (C.N.I. recto-verso, passeport) en cours de validité**
  - **Pour les candidats de nationalité étrangère : Passeport et de la carte de séjour en cours de validité**
- Pour les candidats ayant déjà exercé les fonctions d'ATER: : Une copie du ou des contrats d'ATER

#### PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION, à l'exclusion de toute autre pièce

#### **FONCTIONNAIRE, TITULAIRE OU STAGIAIRE, APPARTENANT A UN CORPS DE CATEGORIE A – article 2.1 a et b**

- Document attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (arrêté de nomination ...)
  - Tout document précisant la situation actuelle (arrêté de détachement, de mise en disponibilité....).
  - Demande de détachement (**annexe 3**)
- ⇒ Titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
- Diplôme
  - Engagement à se présenter à un concours d'enseignants chercheurs (**annexe 1**)
- ⇒ Inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une H.D.R.
- Attestation du directeur de thèse (**annexe 2**)
  - Attestation d'inscription ou certificat de scolarité
- ⇒ **POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE : Article 2-6 b**
- Une copie du courrier ou courriel adressé au recteur de l'Académie de rattachement (avec mention précise de l'Académie) par lequel l'intéressé l'informe de sa candidature aux fonctions d'ATER

#### **ALLOCATAIRE DE RECHERCHE – Article 2-2 (joindre les contrats)**

- Diplôme
- Engagement à se présenter à un concours d'enseignants chercheurs (**annexe 1**)

#### **ENSEIGNANT OU CHERCHEUR DE NATIONALITE ETRANGERE – Article 2-3** (pièces traduites par un traducteur assermenté)

- Document attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant 2 ans dans un établissement étranger d'Enseignement Supérieur ou de Recherche
- Attestation du Doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger d'un niveau équivalent

#### **MONITEUR – Article 2-4 (joindre les contrats)**

- Diplôme
  - Engagement à se présenter à un concours d'enseignants chercheurs (**annexe 1**)
- ⇒ N'ayant pas achevé le doctorat (*à titre exceptionnel*)
- Attestation d'inscription ou certificat de scolarité
  - Attestation du directeur de thèse (**annexe 2**)

#### **TITULAIRE D'UN DOCTORAT OU D'UNE HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES – Article 2-5**

- Diplôme
- Engagement à se présenter à un concours d'enseignants chercheurs (**annexe 1**)

#### **ETUDIANT DEVANT SOUTENIR UNE THESE DANS UN DELAI D'UN AN – Article 2-6**

- Attestation d'inscription ou certificat de scolarité
- Attestation du directeur de thèse (**annexe 2**)